



## Votre guide pratique pour appliquer la Politique de Propriété Intellectuelle au sein de l'institution

### Réalisé par:

Dr. Mansour Amira, Centre de Recherche en Sciences Pharmaceutiques (CRSP)  
Pr. Outili Nawel, Université de Constantine 3 Salah Boubnider

### Suivi par:

Sous-Direction de l'Innovation et de la Veille Technologique  
Direction de Développement Technologique et de l'Innovation



# Votre guide pratique pour appliquer la Politique de Propriété Intellectuelle au sein de l'institution



## Table des matières

1. Introduction à la Propriété Intellectuelle
2. Vos droits & responsabilités
3. Processus de protection de la PI
4. Décision du CATI
5. La valorisation des résultats de recherche
6. Les revenus et bénéfices
7. Conflits d'intérêt & bonnes pratiques
8. Résolution des litiges et accompagnement

## PREFACE

Une politique institutionnelle de propriété intellectuelle constitue le socle d'une gestion efficace de la PI. Elle définit clairement les droits, responsabilités et incitations liés aux résultats de recherche, tout en établissant un cadre transparent pour la gestion et l'utilisation de la propriété intellectuelle au sein de l'établissement universitaire.

Ce guide accompagne la Politique de Propriété Intellectuelle afin d'en faciliter la compréhension et l'application par les chercheurs, étudiants et partenaires de l'établissement universitaire.

Il présente de manière simple et pratique les principes essentiels de la PI et les voies de valorisation des résultats de recherche.

Il constitue un outil d'appui à la mise en œuvre de la Politique de propriété intellectuelle dans les établissements universitaires.



# INTRODUCTION À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



## Pourquoi la propriété intellectuelle est-elle importante à l'établissement universitaire ?

L'établissement universitaire n'est plus uniquement un lieu d'enseignement et de publication scientifique.

Elle est aujourd'hui un acteur clé de l'innovation et du développement socio-économique, contribuant directement à améliorer la vie des Algériens.

Les innovations issues des travaux de recherche universitaires peuvent conduire à :

- ✓ la création de nouveaux produits, logiciels, procédés...
- ✓ la naissance d'entreprises innovantes
- ✓ des partenariats industriels stratégiques
- ✓ la compétitivité économique du pays

Pour que ces résultats bénéficient réellement à la société, ils doivent être protégés, valorisés et commercialisés de manière organisée.

C'est là qu'intervient la propriété intellectuelle (PI). Elle permet :

- ✓ de protéger juridiquement une création avant sa divulgation
- ✓ d'assurer le retour de valeur aux chercheurs et à l'établissement
- ✓ de faciliter le transfert de technologie vers l'industrie
- ✓ d'encourager la culture entrepreneuriale au sein de l'établissement universitaire

## Qu'est ce que la Propriété Intellectuelle?

La propriété intellectuelle protège les créations de l'esprit qui peuvent être exploitées de manière économique. Elle regroupe plusieurs types de droits, chacun adapté à une catégorie de création.

💡 Idée → Protection  
→ Valorisation →  
Impact

## Quels types de créations peuvent être protégés ?

| Objet protégé                             | Exemple                               | Outil juridique            |
|-------------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------|
| Inventions techniques                     | Procédé, dispositif, formulation      | Brevet d'invention         |
| Œuvres littéraires et scientifiques       | Articles, cours, logiciels            | Droit d'auteur             |
| Identité commerciale                      | Nom, logo d'un produit ou service     | Marque                     |
| Conception esthétique                     | Forme d'un objet, design d'un produit | Dessin & modèle industriel |
| Ressources biologiques & savoirs associés | Plantes, savoir traditionnel          | Protection spécifique      |



# INTRODUCTION À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

## Pourquoi dois-je protéger ma propriété intellectuelle ?

### Former des partenariats

Facilite la collaboration et les opportunités de financement.

### Générer des revenus

Crée des flux de revenus grâce à la commercialisation de la PI.

### Obtenir la reconnaissance

Améliore la réputation et la reconnaissance professionnelle.

### Valoriser la recherche

Augmente la valeur et l'impact de la recherche.

### Protéger le travail

Assure que le travail est reconnu et non utilisé sans autorisation.

💡 Une idée non protégée = une idée accessible librement et exploitable par n'importe qui.

## Qui prend en charge la PI ?

| Niveau mondial                                                                      | Niveau national                                                                     |                                                                                      | Niveau de l'établissement                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle                                | Institut National Algérien de la Propriété Industrielle                             | Office National des Droits d'Auteur et des Droits Voisins                            | Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation                                     |
|  |  |  |  |

## Quel est le rôle du CATI ?

Le Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation (CATI) est une structure dédiée à l'accompagnement des chercheurs, étudiants et innovateurs dans la protection et la valorisation de leurs résultats de recherche.

Il intervient à chaque étape du parcours d'innovation :

- ✓ **Informier & former**  
Sensibiliser les chercheurs et étudiants à la propriété intellectuelle et aux bonnes pratiques d'innovation.
- ✓ **Protéger les résultats de recherche**  
Accompagner le dépôt de brevets et autres droits de PI, et réaliser des recherches d'antériorité.
- ✓ **Valoriser les innovations**  
Faciliter le transfert technologique, les partenariats industriels et la commercialisation des créations.
- ✓ **Encourager l'entrepreneuriat innovant**  
Soutenir la création de start-up et l'exploitation économique des technologies issues de la recherche.



# VOS DROITS & RESPONSABILITÉS

## Qui est créateur ? Qui est titulaire ?

- **Créateur** : la ou les personnes physiques ayant apporté une contribution inventive à la création (idée inventive, modalités techniques). La qualité de créateur est indépendante de la titularité.
- **Titularité** : L'Institution peut être titulaire si la création est réalisée dans le cadre d'un contrat, d'un projet financé par l'établissement ou en utilisant des ressources significatives de celui-ci.

## Ce qui appartient à l'Institution, au chercheur, à l'étudiant

### ✓ Vos droits:

- Vous êtes reconnu comme créateur si vous avez participé à la conception de la création.
- Vous bénéficiez d'une rémunération ou d'avantages en cas de valorisation (licence, start-up, etc.).
- Vos droits moraux (votre qualité d'inventeurs, auteurs, ...) sont toujours protégés.

### ✓ Les droits de l'Institution

L'Institution devient titulaire de la PI lorsque :

- la création a été réalisée dans le cadre des fonctions ou du projet de recherche officiel ;
- il y a eu utilisation importante des moyens de l'Institution : laboratoire, équipements, financements... ;
- le projet est lié à un partenaire industriel et encadré par un contrat.

### ✓ Vos responsabilités:

- Déclarer toute création au CATI avant toute publication ou présentation.
- Respecter la confidentialité jusqu'à la protection juridique.
- Informer le CATI en cas de collaboration externe (industrie, mobilité, codirection...).
- Veiller à ce que tout accord signé préserve vos droits et ceux de l'institution.



💡 La règle clé : la titularité dépend du contexte de développement et des ressources utilisées. Le CATI vous aide à clarifier la titularité dès le début du projet.

| Situation                                        | Titulaire des droits           | Rôle du CATI              |
|--------------------------------------------------|--------------------------------|---------------------------|
| Travail personnel sans ressources universitaires | Inventeur (chercheur/étudiant) | Conseil                   |
| Invention dans un projet du labo                 | Institution /Contrat           | Protection & valorisation |
| Projet financé par l'industrie                   | Selon le contrat               | Négociation & suivi       |
| Travail de thèse avec résultats exploitables     | Institution                    | Protection & valorisation |



# VOS DROITS & RESPONSABILITÉS

## Diffusion-Divulgateion

### Reconnaissance du droit de publication

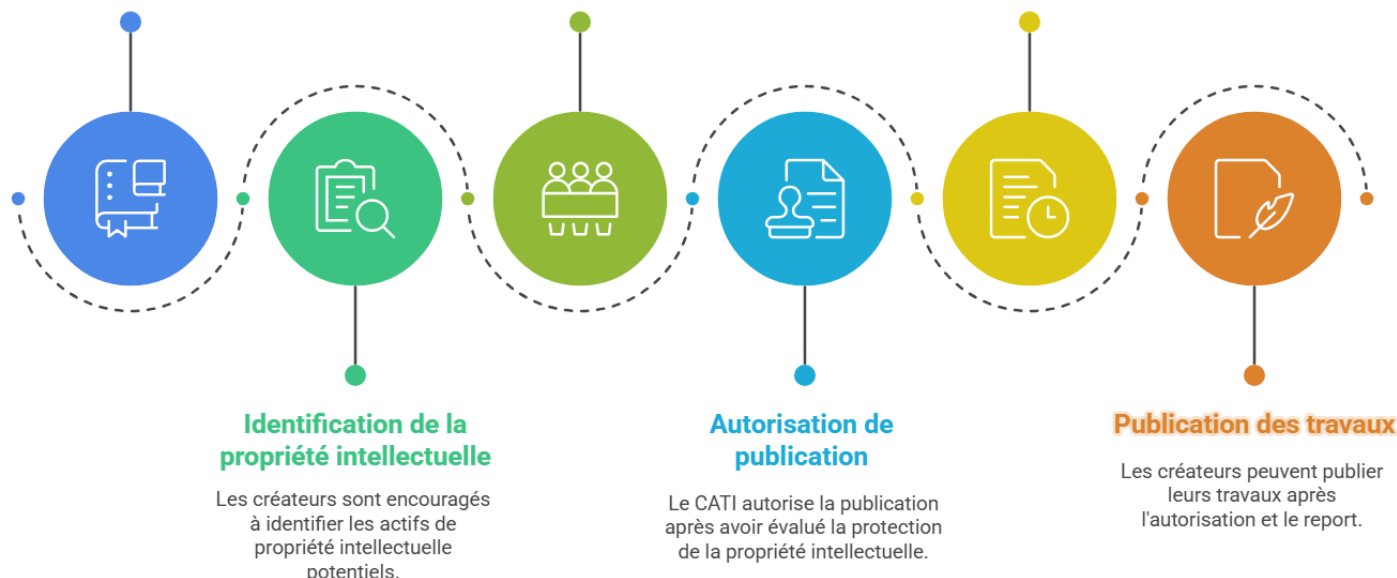
L'université reconnaît le droit des membres du personnel, des étudiants et des visiteurs de publier leurs travaux universitaires.

### Consultation avec le CATI

Les créateurs doivent consulter le CATI avant de divulguer tout actif de propriété intellectuelle.

### Report de publication

La publication peut être reportée jusqu'à 90 jours pour la protection de la propriété intellectuelle.



**⚠ À éviter : Publier un article détaillant votre invention avant d'avoir informé le CATI, car la publication compromet la nouveauté.**

## Questions fréquentes

| Question fréquente                                                                          | Réponse                                                                                                                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Puis-je présenter mes résultats à une conférence avant le dépôt d'un brevet ?               | Non, sauf si le brevet a déjà été déposé ou si tous les participants ont signé un accord de confidentialité.                   |
| Les soutenances de thèse sont-elles considérées comme des divulgations publiques ?          | Oui, sauf si la soutenance se déroule en comité restreint et que la diffusion du manuscrit est différée.                       |
| Que faire si je veux publier rapidement ?                                                   | Contactez immédiatement le CATI : la publication annule la nouveauté, si vous avez des résultats brevetables, déposez d'abord. |
| Les échanges sur les réseaux de recherche (ResearchGate, LinkedIn, etc.) sont-ils publics ? | Oui, toute mise en ligne est considérée comme une divulgation publique.                                                        |
| Je suis membre d'un projet de collaboration avec un partenaire ?                            | Les résultats de la recherche sont confidentiels et vous avez besoin d'autorisation pour publier.                              |
| Dois-je attendre la délivrance du brevet pour publier mes travaux ?                         | Une fois la demande de brevet déposée vous pouvez publier sans attendre.                                                       |

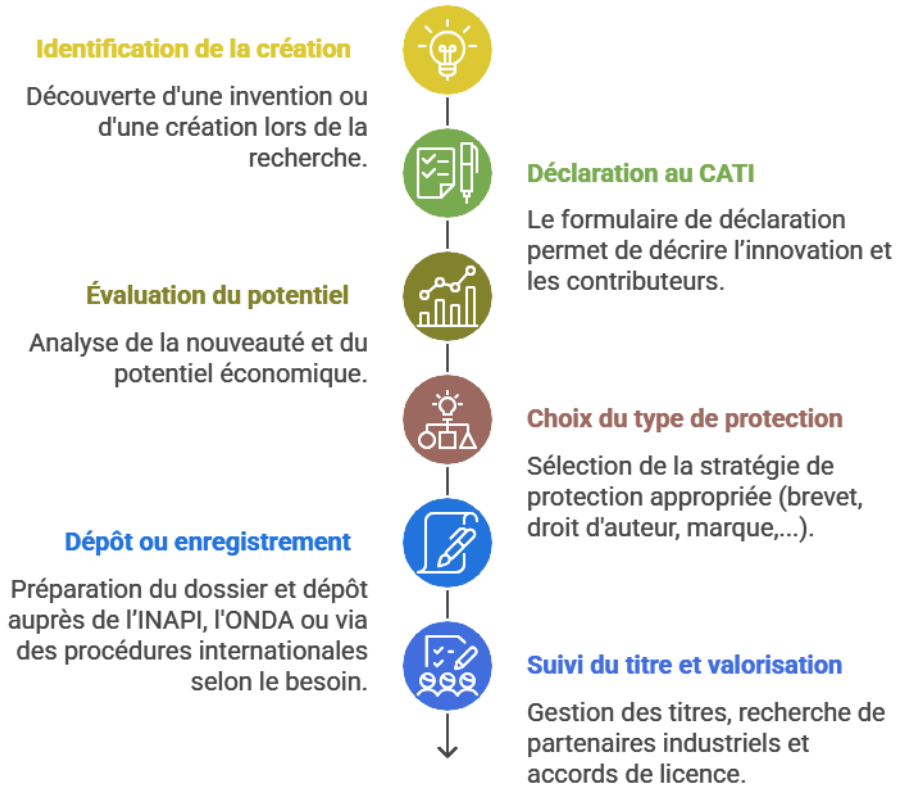
La politique de PI doit promouvoir la diffusion du savoir tout en assurant la protection préalable des résultats susceptibles d'être valorisés



# PROCESSUS DE PROTECTION DE LA PI

## Comment protéger vos résultats ?

### Le processus en 6 étapes



### Suis-je prêt(e) à déclarer mon invention au CATI ?

- ✓ Mon résultat est nouveau (non publié, non présenté, non posté en ligne)
- ✓ Il résout un problème technique ou apporte une vraie valeur ajoutée
- ✓ J'ai noté les dates des expériences et preuves
- ✓ Je connais les personnes qui doivent être listées comme co-inventeurs
- ✓ Je n'ai pas encore communiqué publiquement les détails techniques
- ✓ J'ai discuté avec mon encadrant / équipe du potentiel d'exploitation
- ✓ Je peux décrire ce qui rend mon idée différente de l'existant

## Types de protection & conditions

| Type de Propriété Intellectuelle | Ce que cela protège                                                              | Quand l'utiliser ?                                                                      | Conditions légales                                                                 |
|----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Brevet d'invention</b>        | Une solution technique à un problème technique (produit, procédé, instrument...) | Innovation scientifique/technologique dans tout domaine                                 | Nouveauté + Activité inventive + Application industrielle + Divulcation suffisante |
| <b>Droit d'auteur</b>            | Œuvres de l'esprit : cours, articles, logiciels, designs graphiques...           | Créations originales non techniques                                                     | Originalité + Fixation sur un support (Dépôt non obligatoire mais recommandé)      |
| <b>Marque</b>                    | Signe distinctif d'un produit ou service (nom, logo...)                          | Valorisation commerciale : Entreprise économique (start-up, PME) et produit ou service. | Distinctivité + Pas de confusion avec une marque existante                         |
| <b>Dessins &amp; Modèles</b>     | Apparence visuelle d'un produit industriel ou artisanal                          | Innovation esthétique dans les produits manufacturés                                    | Nouveauté + Caractère propre                                                       |
| <b>Variétés végétales</b>        | Nouvelles variétés avec caractéristiques améliorées et stables                   | Agriculture / biotechnologies végétales                                                 | Nouveauté + Distinction + Homogénéité + Stabilité                                  |



À retenir

Le choix du type de protection dépend de la nature de la création  
→ technique, scientifique, esthétique, commerciale, artistique...



## Les formulaires de déclarations

Le processus de protection de la PI et de sa valorisation commence par la déclaration

Le tableau ci-dessous résume les rubriques essentielles à compléter dans les formulaires de déclaration d'invention, d'œuvre ou de logiciel/ applications. Il aide les chercheurs, étudiants et encadrants à fournir une information complète et pertinente pour une évaluation rapide et équitable de la création.

## Comment remplir correctement une déclaration ?



Qu'est-ce qu'un formulaire de déclaration ?

C'est un outil de protection et de dialogue entre le créateur et l'institution, agissant comme la fiche d'identité de la création.

Pourquoi est-il important ?

Il permet d'apprécier le potentiel scientifique, technique, économique et social de la création.



| Rubrique                                 | Ce qu'elle doit contenir                                                                                                              | Importance / Rôle                                                                                                               |
|------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Titre provisoire de la création</b>   | Titre clair, court et représentatif de l'objet ou du principe de la création.                                                         | Identification rapide et référencement interne.                                                                                 |
| <b>Créateur(s)</b>                       | Nom, statut, unité/laboratoire, rôle, coordonnées.                                                                                    | Assure la reconnaissance de la paternité.                                                                                       |
| <b>Contributeur(s)</b>                   | Liste complète avec rôle et affiliation de chaque contributeur.                                                                       | Assure la reconnaissance de l'assistance.                                                                                       |
| <b>Contribution</b>                      | Précise la part estimée de contribution en pourcentage accompagnée d'une brève description (ex. : conception, développement, design). | -Répartition claire des droits entre les co-créateurs.<br>- Sert de base en cas de valorisation, contrat de licence ou conflit. |
| <b>Résumé de la création / invention</b> | Problème, solution, applications possibles.                                                                                           | Compréhension rapide et évaluation initiale.                                                                                    |
| <b>Nouveauté et antériorité</b>          | Éléments nouveaux et références connues.                                                                                              | Évaluation de l'originalité et brevetabilité.                                                                                   |
| <b>Stade de développement</b>            | Idée, prototype, test ou pilote.                                                                                                      | Situe la maturité du projet.                                                                                                    |
| <b>Cadre de la création</b>              | Projet de fin d'étude, thèse, projet de recherche, collaboration...                                                                   | Facilite la détermination de la titularité des droits.                                                                          |
| <b>Dépenses et moyens engagés</b>        | Montants estimés des ressources utilisées.                                                                                            | Aide à estimer la valeur et les besoins de protection.                                                                          |
| <b>Partenaires ou cofinancements</b>     | Nom et nature du partenariat, accords joints.                                                                                         | Détermine la copropriété et les obligations.                                                                                    |
| <b>Potentiel d'exploitation</b>          | Domaines d'application, partenaires intéressés, valorisation envisagée.                                                               | Guide la stratégie de dépôt et de transfert.                                                                                    |
| <b>Publications prévues</b>              | Articles, thèses, communications à venir.                                                                                             | Prévenir la divulgation avant dépôt.                                                                                            |
| <b>Signatures et validation</b>          | Signatures des inventeurs et responsables.                                                                                            | Rend la déclaration officielle et datée.                                                                                        |



## Cas du brevet

À utiliser lorsque votre résultat est une solution technique nouvelle (sous forme de produit, procédé, composition, dispositif)

| Condition                | Ce que ça signifie                                                              | Exemple simple                                                                 |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Nouveauté                | L'invention ne doit avoir été divulguée nulle part dans le monde avant le dépôt | Pas d'article, de thèse en ligne, de poster... avant le dépôt                  |
| Activité inventive       | Elle ne doit pas être évidente pour un homme du métier                          | Amélioration non triviale, vraie innovation                                    |
| Application industrielle | Doit pouvoir être fabriquée / utilisée dans l'industrie                         | Utilité claire dans la santé, l'agroalimentaire, l'énergie, l'environnement... |
| Divulgaration suffisante | La demande doit permettre à l'homme du métier de reproduire l'invention         | Procédé claire, formulations, données essentielles                             |

## Existe-t-il un brevet international ?

Il n'existe pas de brevet international, mais le **Traité de Coopération en matière de Brevets (PCT)** offre une procédure de dépôt simplifiée pour la plupart des pays industrialisés.

Pour les déposants algériens, une demande PCT est généralement déposée dans un délai d'un an après le dépôt de la demande nationale correspondante. La demande PCT doit ensuite être poursuivie pour une ouverture nationale dans chaque pays où une protection est souhaitée.

### ✗ Ce qui n'est pas brevetable en Algérie

- ✗ Découvertes naturelles, théories scientifiques
- ✗ Méthodes chirurgicales ou thérapeutiques
- ✗ Substances naturelles non modifiées
- ✗ Jeux, méthodes commerciales
- ✗ Logiciels en tant que tels
- ✗ Inventions contraires à l'ordre public / moralité

## Qu'est-ce que le droit d'auteur et à quoi sert-il ?

Le droit d'auteur est une forme de protection prévue par les lois algériennes en faveur des auteurs d'« œuvres originales de l'esprit ». Cela inclut les œuvres littéraires, dramatiques, musicales, artistiques et certaines autres œuvres intellectuelles, ainsi que les programmes informatiques et base de données.

Cette protection s'applique aussi bien aux œuvres publiées qu'aux œuvres non publiées. La loi sur le droit d'auteur accorde généralement au titulaire du droit d'auteur le droit exclusif d'exercer et d'autoriser divers actes, notamment la reproduction, la représentation publique et la création d'œuvres dérivées.

La protection du droit d'auteur est automatiquement acquise dès qu'une œuvre est fixée sur un support tangible, tel qu'un livre, un code logiciel, une vidéo, etc. Dans certains cas, l'institution procède à l'enregistrement des droits d'auteur, mais généralement seulement lorsqu'un produit commercial est prêt à être fabriqué.

Le CATI vous accompagne et aide à :

### Aide à la rédaction

Le CATI aide les déposants à rédiger leurs demandes.

### Description technique

Le CATI aide les déposants avec la description technique.

### Gestion de la confidentialité

Le CATI aide les déposants à gérer la confidentialité.



## Décision du CATI en matière de protection et de valorisation

Après réception d'une déclaration d'invention ou de création, le CATI procède à une évaluation complète du dossier dans un délai ne dépassant pas 60 jours. Cette analyse vise à déterminer :

- ✓ si la création est éligible à une protection par un droit de propriété intellectuelle,
- ✓ son potentiel économique ou commercial,
- ✓ et l'existence éventuelle de droits de tiers (bailleurs, partenaires, co-auteurs...).

À l'issue de cette évaluation, le CATI rédige un rapport préliminaire contenant ses conclusions et recommandations, qu'il partage avec le créateur pour recueillir son avis.

La décision finale de protéger et de valoriser la propriété intellectuelle est prise par le Comité de la propriété intellectuelle de l'établissement, en concertation avec le CATI.

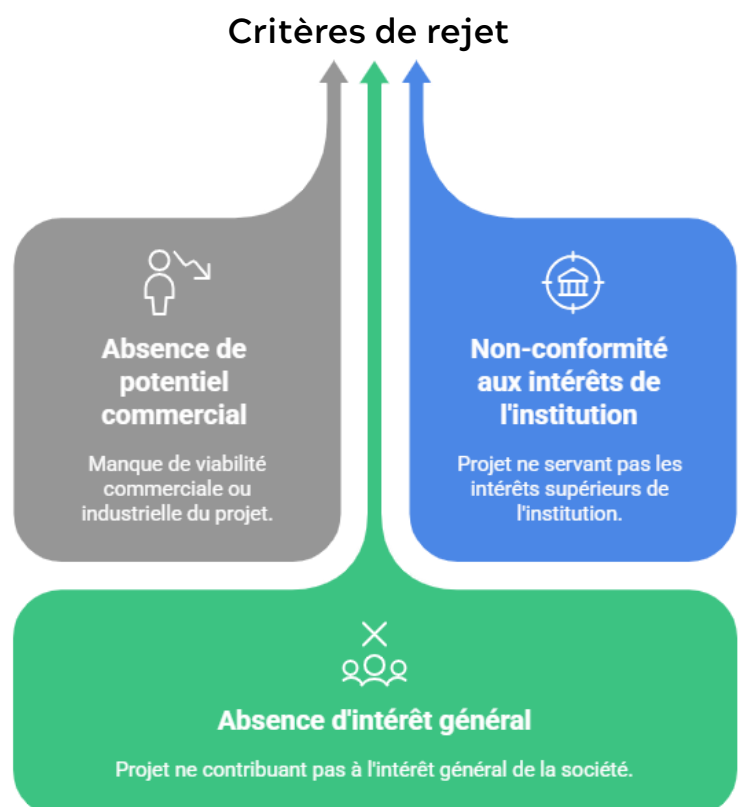
Le CATI a l'obligation d'informer le créateur de la décision prise dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de décision.

## Que se passe-t-il lorsque l'institution choisit de ne pas protéger ou valoriser la création ?

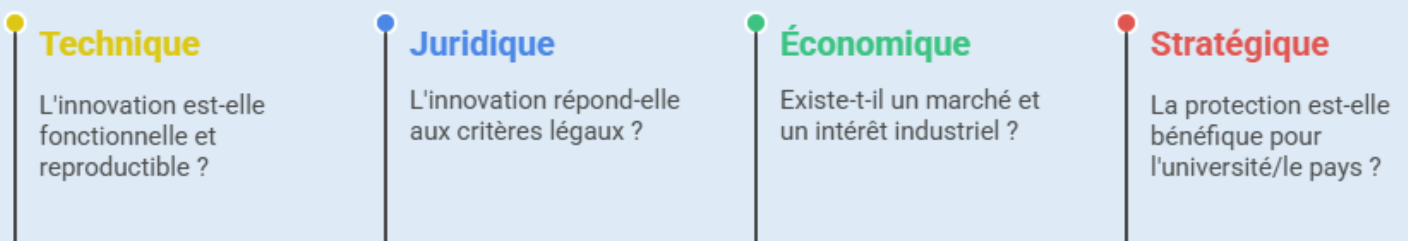
Dans certains cas, après analyse du dossier et consultation du créateur, l'établissement peut décider de ne pas engager de procédure de protection ni de valorisation.

Dans une telle situation :

- ✓ **Information écrite** : le créateur est notifié de la décision de l'institution dans des délais lui permettant d'agir.
- ✓ **Cession des droits** : l'institution transfère la propriété intellectuelle au créateur par un acte formel, sauf droits de tiers.
- ✓ **Accompagnement du CATI** : le CATI soutient le créateur dans les démarches de protection et de valorisation.



## Comment le CATI évalue le potentiel de protection ?





# LA VALORISATION DES RÉSULTATS DE RECHERCHE

## Pourquoi valoriser ?

La valorisation consiste à transformer une création intellectuelle issue de l'établissement universitaire (invention, savoir-faire, logiciel, procédé...) en impact réel : économique, industriel, sanitaire ou sociétal.

| Objectifs                                 | Impacts                                  |
|-------------------------------------------|------------------------------------------|
| Diffusion des innovations dans la société | Amélioration de la qualité de vie        |
| Création de valeur économique             | Revenus pour l'institution & l'inventeur |
| Renforcement de l'industrie nationale     | Substitution aux importations            |
| Développement entrepreneurial             | Start-ups & emplois qualifiés            |
| Visibilité et rayonnement de la recherche | Renforcement du classement GII           |

### ⚠ Un point clé

Protéger n'est qu'une étape.  
La valorisation est le but final.

Un actif de propriété intellectuelle non exploité est  
une valeur non utilisée.



## Les modes de valorisation les plus courants

| Mode                                | Description                                                                                                                                              |
|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Licences</b>                     | L'institution accorde à une entreprise le droit d'exploiter la création, en échange de redevances ou d'une autre forme de contrepartie.                  |
| <b>Cession</b>                      | <b>Transfert total et définitif</b> du droit de propriété intellectuelle à une autre partie en contrepartie d'une rémunération ou d'un avantage convenu. |
| <b>Startup / Spin-off</b>           | Création d'entreprise autour du résultat de recherche                                                                                                    |
| <b>Partenariats industriels</b>     | Co-développement & financement conjoint                                                                                                                  |
| <b>Transfert non lucratif</b>       | Usage social / don / accès humanitaire                                                                                                                   |
| <b>Valorisation du savoir-faire</b> | Contrats de service, expertise scientifique                                                                                                              |

## Combien de temps dure le processus de transfert de technologie ?

Le processus de protection d'une technologie et de recherche d'un partenaire de licence approprié peut durer plusieurs mois, voire plusieurs années.

La durée dépend du stade de développement de la technologie, du marché visé, des technologies concurrentes, du travail nécessaire pour amener le concept à un stade prêt pour la commercialisation, ainsi que des ressources et de la volonté de l'institution, des titulaires de licence et des inventeurs.



## Start-up et Spin-off : quand la recherche devient entreprise

Créer une start-up ou une spin-off est l'une des formes les plus dynamiques de valorisation de la propriété intellectuelle issue de la recherche.

Une start-up est une nouvelle entreprise soutenue par l'établissement via un incubateur. Généralement dirigée par des étudiants. Peut ou non posséder de la propriété intellectuelle.

Une spin-off est une nouvelle entreprise basée sur les résultats de la recherche et dont la valorisation repose sur le chercheur principal et son équipe.

### Conditions de réussite

- ✓ Une technologie solide et différenciante.
- ✓ Une équipe motivée et complémentaire (scientifique + gestion/marketing).
- ✓ Un accompagnement des interfaces technologiques pour la protection et la valorisation de la PI.
- ✓ Une demande du marché clairement définie.

### Commercialisation à travers une filiale de l'institution

Les établissements universitaires peuvent créer des filiales économiques ou sociétés de valorisation pour exploiter directement leurs résultats de recherche, ainsi que le savoir-faire et l'expertise développés au sein de l'établissement, notamment à travers les missions de conseil.

### Qu'est-ce qu'un contrat de licence ?

Les contrats de licence constituent des accords par lesquels l'établissement autorise un tiers à exploiter sa propriété intellectuelle selon des conditions précises et négociées.

### Que puis-je espérer obtenir si ma propriété intellectuelle est concédée sous licence?

Conformément à la politique de l'institution, une part des revenus financiers générés par la licence est versée à l'inventeur ou au créateur. La plupart des inventeurs ou créateurs trouvent également une satisfaction personnelle du fait que leur propriété intellectuelle soit mise au service de l'intérêt public.

De plus, la conclusion d'un contrat de licence favorise souvent la création de nouvelles relations avec des entreprises, pouvant enrichir les activités d'enseignement, de recherche et de consultation.



## Rôle du CATI dans la valorisation

En collaboration avec les autres interfaces technologiques de l'institution le CATI accompagne :

- ✓ La protection des résultats
- ✓ La recherche de partenaires industriels
- ✓ La négociation et signature des contrats
- ✓ Le suivi des revenus et la répartition au profit de l'inventeur



# LES REVENUS ET BÉNÉFICES

La valorisation des résultats de recherche génère des revenus qui sont répartis entre les différents acteurs impliqués dans le processus d'innovation.

Cette répartition vise non seulement à récompenser l'effort créatif, mais aussi à encourager la culture d'innovation et à renforcer la reconnaissance scientifique.

## Les revenus financiers

Lorsqu'une invention protégée (brevet, logiciel, dessin industriel, etc.) est licenciée, vendue ou exploitée commercialement, les revenus générés sont partagés entre :

- ✓ L'inventeur ou le créateur (ou l'équipe d'inventeurs) ;
- ✓ L'établissement universitaire propriétaire du titre ;
- ✓ Les contributeurs.

La répartition des revenus suit les principes fixés par la réglementation en vigueur et selon les modalités prévues dans l'accord conclu entre les parties concernées.

## Comment les revenus sont-ils répartis ?

### Part du créateur (inventeur)

Le créateur bénéficie d'une part pouvant atteindre **80 % des revenus nets** générés par la propriété intellectuelle issue des travaux de recherche de l'établissement, que ces travaux aient été réalisés avec les moyens de l'institution, en collaboration avec des partenaires, ou avec ses propres ressources.

| Cas                                                                           | Créateur(s) | L'institution | Le milieu professionnel |
|-------------------------------------------------------------------------------|-------------|---------------|-------------------------|
| Travaux de recherche réalisés en utilisant les ressources de l'institution    | Jusqu'à 60% | Au moins 40%  | /                       |
| Travaux de recherche réalisés en utilisant les ressources privées du créateur | Jusqu'à 80% | Au moins 20%  | /                       |
| Travaux de recherche réalisés par l'étudiant dans le milieu professionnel     | Jusqu'à 50% | Au moins 25%  | Au moins 25%            |

### Part du contributeur

L'établissement universitaire peut attribuer jusqu'à **50 % de la part des revenus nets** lui revenant au titre de la propriété intellectuelle aux contributeurs. Cette part est calculée après déduction de la part réservée aux inventeurs, conformément aux règles de répartition applicables.

**Le revenu net de la propriété intellectuelle correspond au :**

**Revenu brut généré par la propriété intellectuelle**

**– Dépenses engagées pour sa création, sa protection, sa gestion et sa valorisation.**



# LES REVENUS ET BÉNÉFICES

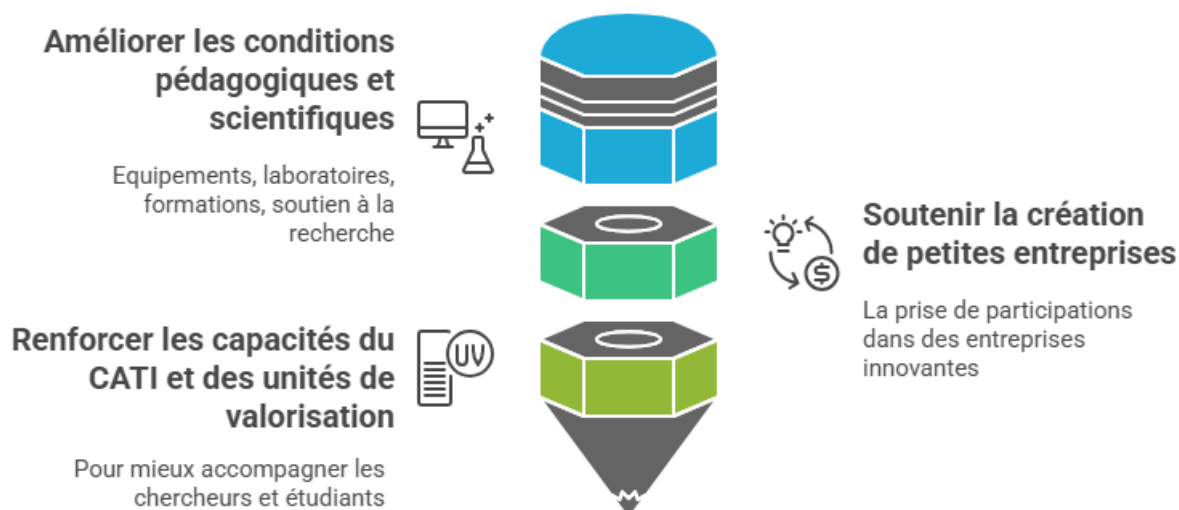
## Comment les revenus sont-ils répartis lorsqu'il y a plusieurs inventeurs/créateurs ?

Les formulaires de déclaration exigent que les inventeurs ou créateurs s'entendent sur leur contributions effectives et respectives dans la réalisation de la création ce qui peut servir dans la répartition de leur part des revenus issus de la licence.

👉 En cas de désaccord entre les inventeurs ou créateurs sur la répartition, l'institution appliquera par défaut une répartition équitable (part égale entre les inventeurs).

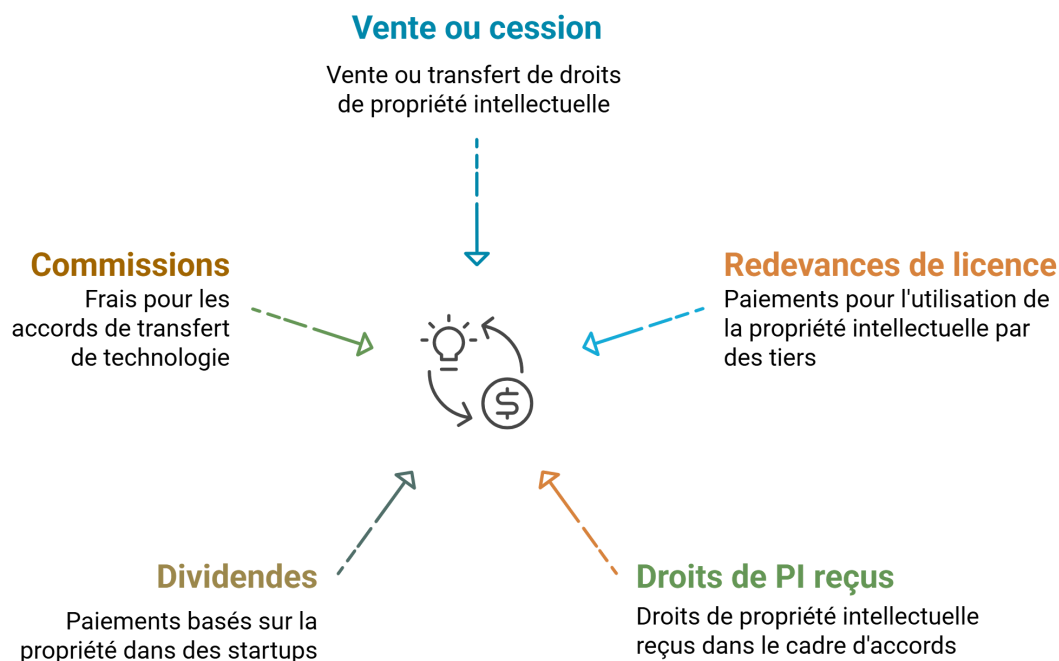
## Part du revenu revenant à l'institution

La part du revenu net généré par la valorisation de la propriété intellectuelle revenant à l'établissement universitaire est utilisée en priorité pour :



## Source de revenu de la propriété intellectuelle

Le revenu brut de la propriété intellectuelle correspond à l'ensemble des recettes financières générées directement ou indirectement par l'exploitation d'un actif de propriété intellectuelle, avant déduction des dépenses. Il comprend notamment, sans s'y limiter :





# CONFLITS D'INTÉRÊT & BONNES PRATIQUES

Les conflits d'intérêt apparaissent lorsqu'une situation personnelle, financière ou professionnelle peut influencer (ou sembler influencer) le jugement, les décisions ou les actions d'un chercheur, d'un enseignant ou d'un responsable universitaire.

Tout conflit d'intérêt ou d'engagement lié à une création ou à un différend doit être déclaré rapidement à l'autorité compétente, afin d'assurer un traitement impartial et conforme aux politiques de l'établissement.

## Bonnes pratiques

Informar la direction ou le CATI des conflits potentiels

### Déclaration des conflits



Maintenir une distinction claire entre les activités universitaires et privées

### Séparation des activités



Établir des accords formels avec des parties externes

### Formalisation des relations extérieurs



Préserver la transparence dans la publication et la communication scientifique.

### Maintien de la transparence

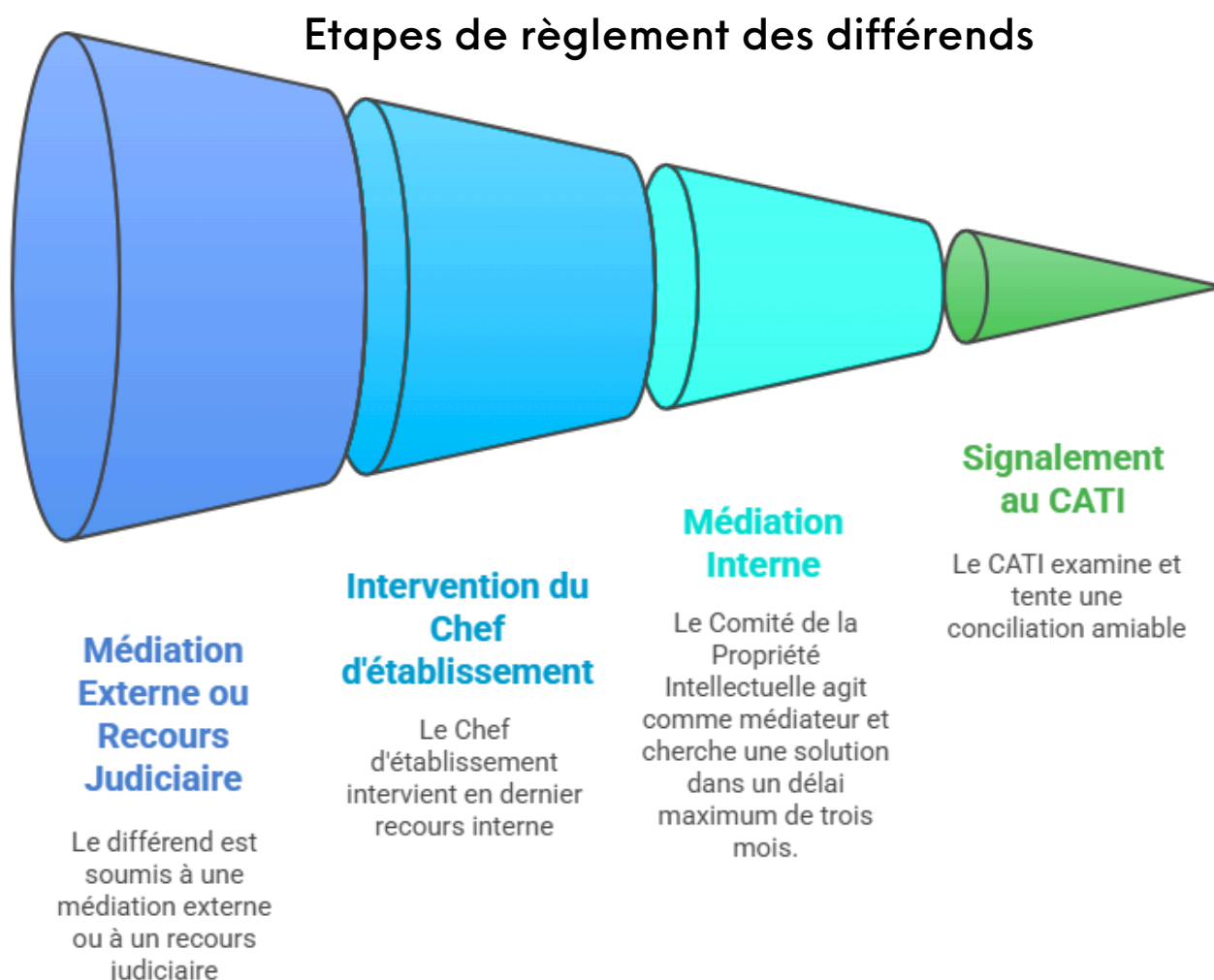


**La transparence est la clé pour préserver la confiance et l'intégrité dans la recherche et l'innovation.**



## Litiges et règlement des différends

Même avec une politique de propriété intellectuelle bien établie, des désaccords peuvent survenir : sur la titularité d'une invention, la répartition des revenus, ou l'interprétation d'une disposition. Le processus suivant garantit un règlement équitable et transparent.



## Principes du règlement des litiges

- Toutes les étapes du règlement doivent être conduites dans un esprit de dialogue, d'équité, de confidentialité et de respect mutuel.
- Les conclusions et décisions doivent être formalisées par écrit et notifiées à l'ensemble des parties concernées.
- Toute personne relevant de la présente Politique est en droit d'introduire devant le Comité de la propriété intellectuelle un recours concernant tous les aspects de son application.

Tout litige relatif à la propriété intellectuelle créée dans le cadre de l'institution doit être traité en priorité par voie interne, de manière confidentielle, équitable et rapide, avant tout recours externe.



## Exemples de situations de litiges en PI

### Désaccord entre partenaires

Résoudre les conflits sur l'exploitation des droits.

### Contestation sur les revenus

Aborder les désaccords sur la répartition des revenus ou la valorisation.



### Conflit sur la divulgation

Gérer les problèmes de confidentialité et de publication.

### Désaccord sur la titularité

Résoudre les conflits concernant la propriété des inventions ou des œuvres.

